



CANADA

n° 11

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 31 JANVIER 1974

PARTICIPATION DU CANADA À L'ANNÉE MONDIALE DE LA POPULATION

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

**C
o
m
m
u
n
i
q
u
é**

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, le Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Monsieur Marc Lalonde, et le Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, Monsieur Robert Andras, sont heureux de faire part des préparatifs amorcés par le Canada en vue d'assurer sa participation entière à l'Année mondiale de la population des Nations Unies en 1974. Le Congrès mondial de la population qui se tiendra du 19 au 30 août sous l'égide des Nations Unies à Bucarest, en Roumanie, constitue le fait saillant de la présente année. A ce jour, le gouvernement du Canada a rédigé et présenté une réponse à la "Deuxième enquête des Nations Unies auprès des gouvernements sur l'accroissement de la population et le développement". Cette "déclaration nationale", déposée à la Chambre des communes le 17 octobre 1973, est un exposé concret de l'état actuel des politiques et des programmes canadiens en matière de population.

Dans le cadre des préparatifs en vue du Congrès de Bucarest, on a demandé à l'Institut canadien des affaires internationales de tenir, de concert avec la Fédération pour la planification familiale du Canada et le Comité canadien inter-églises sur la population, une série de réunions publiques régionales partout au Canada. De telles réunions auront lieu à Moncton, Québec, Toronto, Saskatoon, Vancouver et Yellowknife au cours des prochains mois. Les organisateurs de ces réunions en préciseront bientôt les dates.

Cette série de réunions a pour but de recueillir l'opinion des Canadiens et des organisations intéressés à l'égard des questions de l'ordre du jour dont les Nations Unies ont convenu pour le Congrès de Bucarest, à savoir:

- 1) Les tendances démographiques récentes et perspectives d'avenir;
- 2) Les rapports entre l'évolution démographique et le développement économique et social;
- 3) Les rapports entre la population, les ressources et l'environnement;
- 4) La population, la famille et le bien-être de l'homme;
- 5) Le Plan d'action mondial de la population.

Le gouvernement fédéral a communiqué par écrit aux ministres provinciaux et aux autorités territoriales pour les aviser des projets de consultation publique et susciter leur intérêt et leur appui. Le gouvernement fédéral prévoit également échanger des vues avec les gouvernements provinciaux et les deux gouvernements territoriaux après la tenue des réunions régionales afin de discuter de la position canadienne lors du Congrès mondial sur la population.

Durant cette période de consultation et de préparation, on prévoit que M. Rafael Salas, directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et chargé des activités lors de l'Année mondiale de la population, viendra au Canada les 21 et 22 février, suivi, les 1er et 2 avril, de M. Carrillo Flores, ancien ministre des Affaires étrangères du Mexique, que les Nations Unies ont nommé Secrétaire général du Congrès mondial sur la population.

L'un des objectifs fondamentaux de l'Année mondiale de la population consiste à stimuler et à favoriser la planification créatrice de la part des gouvernements nationaux à l'égard de la vaste gamme de questions sur la population inscrites à l'ordre du jour du Congrès de Bucarest. Au Canada, nombre de projets importants dans ce secteur sont en voie d'exécution. L'automne dernier, le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration a, entre autres, annoncé que l'on procédera à l'égard de la politique en matière d'immigration et des questions relatives à la population à une étude sur l'immigration dans le contexte des objectifs démographiques, économiques et culturels du Canada. Les consultations qui précéderont le Congrès de Bucarest, aussi bien que les résultats du Congrès même, contribueront à soulever au Canada des discussions publiques que le gouvernement considère comme un facteur clé de la révision de la politique en matière d'immigration et des questions relatives à la population.

De même, les considérations de population nationale ne peuvent faire l'objet d'une étude distincte. L'un des principaux objectifs du Congrès de Bucarest consistera à faire ressortir les dimensions internationales des questions de population et la nécessité d'efforts coordonnés à l'échelle internationale dans le secteur de la population.

Le ministère des Affaires extérieures est chargé de coordonner les préparatifs et la participation du Canada au Congrès mondial de la population. Un comité interministériel spécial sur la population, formé de tous les ministères et organismes de l'Etat qui s'occupent de questions de population et présidé par le ministère des Affaires extérieures, continuera d'assurer les services consultatifs pertinents.